

## **Commune de Noviant Aux Prés (54)**

### **Compte-rendu de séance - Conseil municipal du 09 mars 2023 – 20H30**

Président de séance : François MANSION

Secrétaire de séance : Fabienne FERRY

Présents :

François MANSION, Corine DURANTAY, Laurence GUICHARD, Eric FERRY, Pierre GROS, Nicolas BARBIER, Fabienne FERRY, Benjamin MATAGNE.

Excusé : Aurélie GUILLEMINOT, Sandrine MORCEL

Absent : Sophie PAUL

#### Ordre du jour Séance du 09/03/2023

- 1- Approbation du dernier PV du conseil municipal
- 2- Délibération : convention haute tension ligne Vandieres
- 3- Délibération : contrat maintenance paratonnerre Eglise
- 4- Délibération : avis consultation publique augmentation capacité de production méthanisation
- 5- Point sur les travaux
- 6- Projet et demande de subventions
- 7- Point sur le budget previsionnel
- 8- Questions diverses

#### **1- Approbation du dernier PV du conseil municipal**

Sans observations. Le PV est approuvé à l'unanimité.

#### **2- Délibération : convention ligne haute tension Vandieres**

RTE a transmis une convention en vue de l'implantation de la nouvelle ligne haute tension. Cette convention fixe les parcelles impactées, les servitudes concernées et l'indemnité réseau sera fixée suivant le barème en vigueur et versée par RTE à la Commune.

Ce point n'appelle pas d'observations.

Les Conseillers autorisent la signature de cette convention avec RTE.

#### **3- Délibération : contrat de maintenance du paratonnerre sur l'église**

Un contrat de maintenance est conclu avec les établissements François CHRETIEN pour assurer la maintenance du paratonnerre situé sur le toit de l'église. Il est proposé de renouveler ce contrat d'une durée de trois ans pour un montant de 275 € par an.

Ce point n'appelle pas d'observations.

Les Conseillers autorisent la signature de ce contrat dans les conditions décrites ci-dessus.

#### **4- Délibération : avis consultation publique augmentation capacité de production méthanisation**

La société EST BIOGAZ a déposé une nouvelle demande ICPE le 15/12/2022 qui vise l'augmentation du volume de traitement par l'unité de méthanisation dont elle est propriétaire.

Une enquête publique est ouverte du 13 mars 2023 au 15 avril 2023 et disponible en ligne sur le site de la Préfecture de Meurthe et Moselle ou en consultation à l'agence postale de Noviant Aux Prés.

Monsieur le Maire rappelle que la précédente demande date de 2021 et à la demande du Conseil procède à une lecture de la délibération prise à cette époque.

Cette délibération rend un avis défavorable et formule des réserves et conditions relevant du champ sécuritaire et sanitaire.

La délibération formule expressément la nécessité de créer des accès de contournement pour limiter les nuisances liées au passage de camions bennes se dirigeant vers l'unité de méthanisation et pour s'assurer que les comportements routiers dangereux observés soient déportés à l'extérieur du bourg.

Par ailleurs, des mesures d'impact des nuisances olfactives et sonores liées à l'activité générée par ladite unité étaient demandées. Enfin, le conseil demandait le respect de ces engagements.

Une nouvelle délibération doit être prise suite au dépôt de la nouvelle demande d'ICPE au maximum 15 jours après la clôture de la consultation publique.

Monsieur Matagne demande les motifs de rejet de la précédente demande d'ICPE. D'après la Préfecture le dossier n'avait pas été considéré conforme pour le site d'Hagéville et concernant les règles d'épandage.

Monsieur Gros questionne si les mesures d'impact demandées par le Conseil en 2021 ont été réalisées ? Il est précisé dans le dossier de consultation qu'un bureau d'étude mandaté par la société EST BIOGAZ a réalisé des mesures sur l'activité actuelle de l'unité. Les mesures ne sont pas projetées dans le cadre du futur volume de traitement objet de la nouvelle demande.

La lecture de quelques éléments du dossier pose d'ores et déjà question : déchets de l'industrie agro-alimentaire, pas d'analyse d'impact sur le nouveau tonnage. Le dossier ne fait état que de l'existant et ne contient aucune projection en lien avec l'objet même de la demande.

Madame Durantay propose que la délibération soit prise au prochain Conseil qui sera planifié dans les délais impartis. Ce dossier nécessite de procéder à une analyse des éléments présents dans la demande d'ICPE.

## **5- Point sur les travaux**

Monsieur le Maire dresse un état de travaux entrepris au cours des mois précédents :

- logement RUE DE LA HALLE, suite au départ d'un locataire, une remise en état de la peinture du logement a été effectuée sur une partie du logement par l'Entreprise BRISSON pour un montant de 2 338,00 HT soit 2 805,60 TTC.  
Le logement est d'ores et déjà reloué.
- Réalisation de travaux de cloisonnement sylvicole réalisé par l'ONF pour un montant de 2 770 € TTC.
- Travaux du talus côté Bernécourt ont démarré plus tôt (prévu pour mai 2023) à cause des prévisions météorologiques.
- Une remise en état de la voirie du champ de foire sera effectuée. Le chemin sera gratté et les restes de macadam issus de travaux de la rue Jean Baptiste seront broyés et compactés sur ce chemin.
- Le logement de la rue du breuil aurait besoin d'un rafraîchissement. Un devis a été demandé à l'entreprise BRISSON. Les travaux doivent être engagés avant de remettre le logement à la location. Par ailleurs, ce logement est encore intégralement meublé suite à l'accueil de la famille ukrainienne (partie en décembre 2022 dans le Département du Rhône). Une date sera à fixer pour vider le logement.

- La locataire de l'école ayant cessée son activité, le bâtiment est à nouveau libre.

## **6- Projet et demande de subventions**

Plusieurs sujets sont portés à la réflexion des membres du Conseil :

- Concernant le bâtiment de l'ancienne école communale : quel avenir pour ce bâtiment ? Il est nécessaire d'identifier des solutions pour réaffecter ce bâtiment à un usage défini au risque de le voir se dégrader. Monsieur le Maire propose à la réflexion de la transformer en logement ou en comptoir de vente directe au profit des producteurs locaux ? Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour engager une réflexion sur le devenir de ce bâtiment.
- Monsieur le Maire indique préparer un dossier de préemption concernant la parcelle 346. L'acquisition par la commune de cette parcelle actuellement en friche en plein centre du bourg permettrait de relier la rue Jean de Beauvau et la rue du Château. Par ailleurs, ce terrain pourrait être optimisé par l'implantation d'une résidence seniors, ou de toute autre lieu cogénérationnel qui permettrait de donner un sens à cette friche en centre bourg.

Madame Durantay exprime le besoin de se rapprocher d'expériences similaires qui auraient pu être réalisées dans le secteur.

- Le champ de foire nécessite une réhabilitation ainsi qu'un embellissement qui inclut la refectio extérieure de la salle René GAUDARD et la rénovation de l'aire de jeux. Monsieur le Maire propose le déplacement des poubelles de recyclage sur un coin de champ de foire. Cette idée n'est, à ce stade, pas retenue par les conseillers. Madame FERRY rappelle que la Communauté de Communes des Terres Toulousaises refuse le déplacement des containers sur la ZAC sans motif réel. La volonté de déplacer les containers est toujours présente chez les conseillers cependant le champ de foire ne semble pas du tout approprié compte tenu de l'intérêt patrimonial et historique du champ de foire.

## **7- Point sur le budget prévisionnel**

Les projections budgétaires dans le cadre de l'établissement du budget communal devront tenir compte des projets évoqués au point 6 de présent compte-rendu.

## **8- Questions diverses**

- L'association "Domevre En Aide", association de loi 1901 inscrite depuis 2017, sollicite une subvention communale pour soutenir le développement de la maison médicale de Domèvre en Haye. Si le service rendu par la maison de santé est incontestable sur le territoire, la demande de subvention devra viser des investissements projetés pour améliorer l'accueil du public par exemple.
- Les travaux dans le cadre de la future ligne haute tension va générer des stocks de bois coupé que Monsieur le Maire propose de mettre à la vente à un tarif préférentiel pour les habitants de Noviant. Les conseillers s'entendent sur le prix de 30 € le stère pour les habitants de Noviant et 60€ pour les extérieurs. Le tarif pour les extérieurs sera le double que pour les Noviantais.

- Le 24 juillet 2023, la 84ème semaine fédérale du vélo passera à Noviant aux prés : la salle sera mise à disposition et des barnums seront installés sur le champ de foire. Les frais engagés par la Commune seront indemnisés par l'association.
- La fête du village se déroulera les 24 et 25 juin 2023. Les forains seront présents.
- La demande de financement pour le chantier jeune a été faite auprès de la CAF. La date de retour n'est pas connue.
- Corinne DURANTAY demande des suites du dossier de télésurveillance.  
Pierre GROS répond que le 3ème devis a bien été réceptionné et en fait la synthèse suivante : techniquement le dossier est très qualitatif mais plus cher que les autres devis.
- Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la nouvelle ligne haute tension, un Plan d'Accompagnement de Projet (PAP) doté de 100 000 € permettra à la Commune de déposer un ou plusieurs projets de travaux. Les projets déposés pourront être échelonnés sur trois ans.

Clôture de séance 23h28.